

DECISION SUR LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION

La Conférence:

1. **PREND NOTE** du Rapport présenté à ce sujet;
2. **RAPPELLE** les différentes décisions de l'Union africaine sur le Sommet mondial sur la Société de l'information, notamment les décisions des deuxième et troisième sessions tenues respectivement à Maputo en juillet 2003 et Addis-Abeba en juillet 2004;
3. **RAPPELLE EN OUTRE** les résolutions numéros 186/56, 238/57 et 220/59 de l'Assemblée générale des Nations unies;
4. **RECONNAIT** l'importance croissante que la Communauté internationale accorde particulièrement à la deuxième phase du Sommet mondial sur la Société de l'information qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005 afin de combler le fossé numérique et faire des perspectives numériques et des nouvelles technologies modernes de l'information et de la communication un outil stratégique de développement;
5. **PREND NOTE** des progrès accomplis dans la préparation de la phase de Tunis et des résultats obtenus au cours des réunions du Comité préparatoire en juin 2004 et février 2005 de même que de la participation active de l'Afrique à chacune de ces réunions. A cet égard, les pays africains sont invités à poursuivre leur participation active aux prochaines réunions du Comité, notamment la 3^{ème} réunion prévue à Genève en septembre 2005 afin de réaliser les résultats attendus sur le plan international et montrer l'intérêt du continent pour les recommandations et conclusions du Sommet de Tunis comme convenu;
6. **SE FELICITE** du rôle efficace de l'Afrique au cours des phases préparatoires du Sommet de Tunis à l'échelle continentale à travers les conférences de Bamako en 2003, d'Accra en 2005 et du Caire en 2005; et **INVITE** les africains à poursuivre la coordination et les échanges de vues au niveau continental en vue d'une participation fructueuse et efficace dans les préparatifs du Sommet; notamment en prenant part à la réunion prévue en juillet 2005 à Dakar, pour la finalisation du document de position africaine commune sur la bonne gouvernance mondiale de l'Internet;
7. **DEMANDE** à la Commission d'envisager la possibilité d'organiser une Conférence de Ministres en charge des Technologies de l'Information et de la Communication et pour

adopter un Plan d'action africain afin que les préparatifs du Sommet de Tunis se traduisent en résultats qui reflètent les aspirations des Peuples africains ainsi que la mise en place des meilleurs mécanismes de suivi et de mise en œuvre du Plan d'action et assurer ainsi, la réalisation des objectifs de développement du continent;

8. **INVITE** les Etats membres et les Gouvernements africains à participer au Sommet mondial sur la Société de l'information prévu à Tunis au plus haut niveau et **EXHORTE** la Société civile et le secteur privé à prendre part aux événements qui se tiendront en marge du Sommet;
9. **INVITE EGALEMENT** les Etats membres, les gouvernements, les organisations régionales et internationales à soutenir et à contribuer financièrement au Fonds de solidarité numérique.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2004

Decision on the World Summit on Information Society (Doc. Ex.CI/173 (Vii))

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/226>

Downloaded from African Union Common Repository